



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cancer du côlon

Question écrite n° 6698

Texte de la question

M. Albert Facon appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la politique actuelle en matière de dépistage du cancer en général et du dépistage du cancer du côlon en particulier. En effet, ce dernier entraîne le décès de près de 16 000 personnes par an. Ce chiffre est inacceptable lorsque l'on sait qu'une politique de prévention efficace, notamment par la généralisation de l'utilisation du test Hémocult, permettrait d'éviter 3 000 à 4 000 décès par an. Alors même que le Président de la République a fait de la lutte contre le cancer une priorité nationale, il souhaiterait connaître les intentions concrètes du Gouvernement concernant la prévention par un dépistage systématique des cancers et plus particulièrement du cancer colorectal.

Texte de la réponse

Le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées est particulièrement attaché à rééquilibrer la politique de santé pour mieux assurer la prévention, les soins et la réadaptation. Au vu des données épidémiologiques, la présence de sang occulte dans les selles devrait être observée chez environ 2 à 3 % des personnes de cinquante à soixante-quatorze ans participant à ce programme de dépistage, et conduira à leur proposer une coloscopie. À terme, ce dépistage organisé pourrait ainsi induire environ 70 000 coloscopies, et probablement mettre en évidence une lésion cancéreuse une fois sur vingt, et de gros polypes précancéreux quatre fois sur vingt. Ce chiffre de 70 000 actes est à mettre en regard des plus de 900 000 coloscopies actuellement réalisées en France chaque année. La pratique du dépistage organisé pourrait entraîner une diminution du nombre de coloscopies pratiquées, du fait d'une meilleure sélection des patients chez lesquels cet acte serait effectué. C'est ainsi que la mise en place de ce programme s'effectuera, dans un premier temps, par la sélection de vingt sites pilotes. Douze départements ont d'ores et déjà été sélectionnés pour mettre en oeuvre le dépistage organisé du cancer colorectal, huit autres le seront d'ici la fin de l'année. Les modalités de la généralisation de ce dépistage seront fixées après l'étude de sa faisabilité au regard des résultats donnés par les vingt sites pilotes.

Données clés

Auteur : [M. Albert Facon](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (14^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6698

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2002, page 4255

Réponse publiée le : 6 janvier 2003, page 120